



## LETTRE D'INFORMATION N° 4/2018

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : [mairie@norroyleveneueur.fr](mailto:mairie@norroyleveneueur.fr) - site internet : [www.norroyleveneueur.fr](http://www.norroyleveneueur.fr)

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h 00

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 septembre 2018

#### Taxe d'aménagement zone Euromoselle

Le Conseil Communautaire des Rives de Moselle dans sa délibération du 31 mars 2016 a décidé de la suppression de la zone d'aménagement d'Euromoselle sur les territoires des Communes de Fèves, Semécourt et Norroy le Veneur. L'ensemble des parcelles ayant été commercialisé et bâti. Cette délibération fait donc disparaître les dispositions juridiques notamment en matière de fiscalité, de règle d'urbanisme et de droits fonciers, ce qui a pour effet entre autres du rétablissement des parts communales de la taxe d'aménagement.

En conséquence, la taxe d'aménagement est rétablie de plein droit pour la part communale. Le conseil Municipal décide de fixer le taux à 3% qui est déjà le taux appliqué pour le village.

A l'unanimité

#### Renouvellement de l'indemnité de chasse

Le produit de la location de la chasse est réparti dans notre commune pour toute la période de la location soit 9 ans suivant la délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2014 :

- le Receveur Municipal a droit à une indemnité de 2% sur les recettes et 2 % sur les dépenses.
- le Personnel Communal chargé de l'établissement des états de répartition du produit de la chasse, peut bénéficier d'une indemnité de 4% sur les recettes et 4% sur les dépenses

Le conseil Municipal autorise le versement de cette indemnité.

A l'unanimité

Pour info : Le produit de la chasse s'élève à 4.023,90 euros pour 534.06 ha dont 35.68 ha appartiennent à la commune.

#### Cession de Terrain

Une demande d'achat d'une impasse communale à Aumont nous a été proposée.

Ces personnes sont propriétaires de la totalité des parcelles jouxtant cette impasse, cette impasse n'est utile à aucun autre riverain. Nous décidons d'engager les démarches nécessaires à la cession de toute ou partie de cette impasse.

A l'unanimité

## Subvention travaux aux particuliers

Six demandes de subvention de travaux d'économie d'énergie nous sont parvenues.

Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Plan « Paysages »

Le syndicat mixte du SCoTAM lance les travaux du projet « Pensons et dessinons les paysages du SCoTAM : agir pour l'identité et l'attractivité de nos territoires ». Ce plan « PAYSAGES » permet de co-construire avec les EPCI (nous concernant, la communauté de communes « Rives de Moselle ») des actions sur les objectifs suivants :

Valoriser le patrimoine culturel et l'image du territoire, requalifier les secteurs abandonnés, préserver et restaurer les milieux naturels, assurer une meilleure gestion des ressources dans un contexte changeant.

Une première réunion avec des représentants de Rives de Moselle et des communes a eu lieu 3 septembre 2018. Après un temps d'échanges nous nous sommes rendus sur 3 sites : l'Ecoparc de Norroy le Veneur, Les étangs d'Argancy, les bois Saint Jean et de Champion (Flévy, Chailly les Ennery, Ennery, Argancy)

Trois ateliers se mettront en place à partir du 24 septembre 2018 :

- La redynamisation des friches, industrielles, militaires, commerciales, coteaux
- L'adaptation aux changements : climat, risques
- La lisibilité du territoire : entrées/traversées des villes et villages, frange d'urbanisation, implantations commerciales et agricoles.

Roselyne KLEIN BELLUCO, Adjointe aux finances et à l'environnement est en charge de ce dossier.

## Gens du voyage

Nous avons eu, malgré nous, la visite des gens du voyage sur notre Ecoparc pendant quelques semaines. Toutes les démarches judiciaires ont été effectuées pour l'expulsion. Ils ont quand même tenu bon 5 semaines... en faisant de gros dégâts...Le coût de nettoyage, réparation et mise en place de « barrage » anti intrusion : 11.172 euros à la charge de la communauté de commune.

## **Commission de contrôle électorale**

A partir du 9 janvier 2019, la commission de révision des listes électorales ne sera plus. Nous remercions vivement Monsieur René PAUL, représentant du Tribunal de Grande Instance et Monsieur Gérard SCHUMACHER, représentant de l'Administration, pour leurs implications dans cette commission depuis de nombreuses années.

A la place, sera créée une commission de contrôle électorale représentée par cinq conseillers municipaux : 3 de la majorité, 2 de l'opposition.

Ces conseillers sont :

De la majorité : Mme Julie LAFFAY, M. Christian FORFERT, M. Nicolas ROQUEL

De l'opposition : Mme Hélène FAVRE MONNET, M. Christian SCHMITZ

## **Broyage des branchages du lundi 1er octobre 2018 au jeudi 4 octobre 2018**

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'égagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins.

**Pour ce faire** : Dès aujourd'hui et avant le 28 septembre 2018, appelez en mairie pour vous inscrire.

Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

## **Fête du Sport**

Samedi 22 septembre : marche nocturne des pompiers et dimanche 23 septembre de 10 heures à 12 heures dans la cour de l'école. Le programme est disponible sur le flyer et sur le site internet.

## **Siegvo**

Le rapport annuel 2017 sur la qualité de l'eau du Siegvo est disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique "Vivre à Norroy => Le Siegvo"

## **Brioche de l'amitié - Recherche de bénévoles**

L'opération les "Brioche de l'amitié" aura lieu le week-end du 5 au 7 octobre 2018 au profit de l'APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) Vallée de L'Orne qui regroupe 36 communes. L'argent collecté est directement affecté à des projets locaux. Cette année, il servira à financer l'amélioration des conditions de vies des retraités handicapés de la maison de l'EPAHD de Gandrange. L'APEI doit apporter 20% des financements pour pouvoir bénéficier de subvention de l'Etat. En 2017, 200 brioches ont été vendues dans le village pour une recette d'environ 1.000 euros. Nous espérons cette année dépasser ce résultat. L'objectif de cette opération est de nous sensibiliser aux questions liées aux handicaps mentaux.

Une réunion d'organisation pour la vente des brioches dans notre village est prévue le jeudi 27 septembre à 20 h 00 en mairie. Nous recherchons des bénévoles pour assurer la vente des brioches à domicile et des stands devant l'école.

## Bus des Aînés

**Prochaines dates du bus des Aînés : le vendredi 21 septembre 2018, les vendredis 5 et 19 octobre 2018, les vendredis 9 et 23 novembre 2018. À partir de 13 h 20 à Fèves**

Départ à 13 h 30 à Norroy le Veneur aux arrêts suivants : Fontaine Aumont, rue de Fèves, Snorroy, Fontaine de Larue, Centre village, Fontaine Charrau. Le retour s'effectuera Place d'Armes à 17 heures.

## Don du sang

Les collectes de don du sang en 2018 auront lieu les lundis 1er octobre et 3 décembre à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz de 15 h 00 à 19 h 00.

## ALP – Périscolaire

Plusieurs réunions ont été programmées entre l'ALP et les communes signataires de la convention (Norroy le Veneur, Semécourt, Plesnois, Saulny, Fèves) pour faire le bilan financier et organisationnel et prévoir les évolutions de la structure. L'ALP avait été créée afin de mutualiser les moyens en matière de périscolaire de ces communes :

- le déficit prévisionnel de l'ALP pour 2017 est d'environ 10.000 euros. Il s'explique en partie par l'augmentation des charges (+22%) liés à des exigences plus fortes en matière d'encadrement des enfants alors que les recettes augmentaient dans le même temps de 15%. Le déficit est financé par les cinq communes.

- la municipalité de Fèves a annoncé son retrait de la convention, ce qui se traduira par un coût supplémentaire pour les quatre autres communes qui supporteront les charges fixes. Des projections financières ont été réalisées suite à ce retrait de la commune de Fèves. **Pour la commune de Norroy le Veneur, la prise en charge financière du périscolaire passerait de 11.783 euros en 2017 à 17.771 euros en 2019.**

- il sera nécessaire d'embaucher une secrétaire afin de permettre au directeur de se consacrer davantage aux tâches de direction, d'alléger les tâches de la présidente/bénévole afin de faciliter la recherche de candidat(e)s pour sa succession, et de faire face à l'augmentation des tâches administratives.